# ENQUETE PUBLIQUE

## AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
## AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

## AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE MOBILITE DOUCE ENTRE MORTEAU ET MONTLEBON

# ANNEXES

**Enquête n°E 23000020/25**
**Commissaire enquêteur : Christelle Baud**

Annexe 1

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

03/04/2023

N° E23000020 /25

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON**

**Le président du tribunal administratif**

**Décision désignation commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 31/03/2023, la lettre par laquelle le préfet du Doubs demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau portant sur le projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon déposée par la communauté de communes du Val de Morteau ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code forestier ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Christelle BAUD est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au préfet du Doubs, à Madame Christelle BAUD et à la communauté de communes du Val de Morteau.

Fait à Besançon, le 03/04/2023

Le président,

T. Trottier

Pour copie conforme
La greffière en chef
Par délégation

R. Courlet

Annexe 2

PRÉFET
DU DOUBS
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction de la coordination interministérielle et des collectivités territoriales**

**Arrêté n° Préfecture-DCICT-BCEEP-2023-0413-002**

**Communes de Morteau et Montlebon**

**Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau portant sur le projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon**

Le Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L181-10, L214-1 et suivants, et R123-1 à R123-27 ;

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L.511-1 à L.511-13 ;

VU l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de Monsieur Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;

VU le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Philippe PORTAL, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;

VU l'arrêté n° 25-2023-01-24-00006 du 24 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Philippe PORTAL, secrétaire général de la Préfecture du Doubs ;

VU le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » déposé le 30 septembre 2022, complétée le 6 février 2023, portant sur le projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau ;

VU le rapport du directeur départemental des territoires en date du 24 mars 2023 constatant la complétude et la recevabilité du dossier susvisé ;

VU la décision du 3 avril 2023 du président du tribunal administratif de Besançon désignant le commissaire enquêteur ;

Préfecture du Doubs
8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 00

Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Morteau et Montlebon, ou adressées directement par écrit en mairie de Morteau, siège de l'enquête (Place de l'Hôtel de ville – BP 53 095 – 25500 Morteau), à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 3 juin 2023 jusqu'à 12h00** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Voie douce Morteau-Montlebon).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies suivantes :**

**- Morteau :**

- **mardi 23 mai 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **samedi 3 juin 2023 de 9h00 à 12h00.**

**- Montlebon :**

- **mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00.**

**Article 5 :** Un avis portant ces indications à la connaissance du public sera publié par les soins du préfet du Doubs en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département : « L'Est Républicain » et « La Terre de Chez Nous ».

Cet avis sera également publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les mairies de Morteau et Montlebon.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé, par le président de la Communauté des communes du Val de Morteau, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Cet avis devra être visible et lisible de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques. Cet affichage devra être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 9 septembre 2021.

Ces formalités, qui devront être effectuées **au plus tard le 29 avril 2023,** seront justifiées respectivement par les journaux ainsi que par le certificat d'affichage produit par les maires de Morteau et Montlebon, et par le président de la Communauté de communes du Val de Morteau.

L'avis d'enquête sera également consultable dans les mêmes conditions sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubriques précitées).

**Article 6 :** Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux de Morteau et Montlebon seront appelés à donner leur avis sur la demande déposée par la Communauté de communes du Val de Morteau. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par ce dernier.

Annexe 3
Est Republicain



Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

## Avis publics

### VILLE DE BESANÇON

**INVITATION Réunion publique**

**Anne VIGNOT**
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole
**Kévin BERTAGNOLI**
Adjoint à la Démocratie participative
et à la Participation citoyenne
**Damien HUGUET**
Adjoint de quartier
**Aurélien LAROPPE**
Conseiller Municipal Délégué à l'Urbanisme
et aux Opérations d'aménagement
ont le plaisir de vous inviter à une Réunion publique

**Projet Urbain Grette /Brûlard / Polygone**

**Le mardi 16 mai 2023 de 20h à 22h**
à la Maison de Quartier Grette - Butte
Au programme :
- Bilan de la concertation
- Présentation du nouveau plan guide et des évolutions
- Présentation des futures étapes

355466900

### PREFET DU DOUBS

PRÉFET DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

**Avis d'enquête publique**
**Commune de Romain**

Les deux demandes de permis de construire présentées par la SAS CPV SUN 40 (filiale de Luxel) pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Sur la Côte » sur la commune de Romain, feront l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 14 juin 2023 jusqu'à 18h00,** sur le territoire de cette commune.
M. Jean-Paul MASSON, chef de service à la DIREN en retraite, a été désigné par le président du tri-bunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, incluant les incidences du projet sur l'environnement. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Romain aux jour et heure habituels d'ouverture de la mairie à savoir le lundi de 18h45 à 19h45, et sous réserve de modifications et de dispositions particulières.
Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : **www.doubs.gouv.fr**
(Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques).
Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.
Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Romain, ou adressées directement par écrit à cette mairie (17, rue Nationale - 25680 Romain) à l'attention de M. Jean-Paul MASSON, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 14 juin 2023 jusqu'à 18h00,** à l'adresse suivante : **pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr**
(objet à rappeler obligatoirement : Centrale photovoltaïque Romain) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les :
- **lundi 15 mai 2023 de 15h00 à 18h00,**
- **mercredi 24 mai 2023 de 15h00 à 18h00,**
- **samedi 3 juin 2023 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 14 juin 2023 de 15h00 à 18h00.**

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :
- M. Mathieu PINCHARD : Tel : 06.71.71.53.83
mail : **m.pinchard@luxel.fr**
Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.
Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la SAS CPV SUN 40 et au maire de Romain, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.
Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative aux deux demandes déposées par la SAS CPV SUN 40.

**Le Préfet,**
**Par délégation,**
**Le Directeur,**
**Cyril THEILLET**

351917700

### COMMUNES DE MORTEAU ET MONTLEBON

**Avis d'enquête publique**

**Demande d'autorisation environnementale**
**Projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau**

La demande d'autorisation environnementale au titre de la «loi sur l'eau» relative au projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau, fera l'objet d'une enquête publique **du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 3 juin 2023 jusqu'à 12h00,** sur le territoire des communes de Morteau et Montlebon.
Mme Christelle BAUD, cadre expert foncier à la Communauté urbaine de GBM, a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
Conformément au code de l'environnement, le dossier non soumis à étude d'impact, comporte no-tamment une présentation générale du projet, une étude d'incidence et un résumé non technique.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Morteau et Montlebon, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et du 19 mai 2023 et sous réserve de dispositions particulières :
- **Morteau:**
- **Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**
- **Montlebon:**
- **Lundi et mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,**
- **Mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

En outre, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : **www.doubs.gouv.fr**
(Rubrique Publications/ Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes).
Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.
Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Morteau et Montlebon, ou adressées directement par écrit à la mairie de Morteau, siège de l'enquête (Place de l'Hôtel de ville - BP 53 095 - 25500 Morteau), à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 3 juin 2023 jusqu'à 12h00** à l'adresse suivante : **pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr**
(objet à rappeler obligatoirement : Voie douce Morteau-Montlebon).
Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).
**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies suivantes :**
- **Morteau:**
- **Mardi 23 mai 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 3 juin 2023 de 09h00 à 12h00.**
- **Montlebon:**
- **Mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00.**

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Elodie JOURNOT, directrice des services techniques
- Communauté de communes du Val de Morteau:
- 03 81 68 56 56
- **morteau@morteau.org**

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur recevra, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs les registres et ses pièces annexes, accompagnés de son rapport et dabs un document séparé, de ses conclusions motivées.
Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, au président de la Communauté de communes du Val de Morteau, et aux maires de Morteau et Montlebon pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs précité.
Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale.
Le présent avis d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs, à l'adresse précitée.

**Pour le Préfet,**
**Par délégation,**
**Le Directeur,**
**Cyril THEILLET**

352094200

### PRÉFET DU DOUBS

**Commune d'ETALANS**
**Avis d'enquête publique**
**Installation classée pour la protection de l'environnement**

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrières et Matériaux Nord-Est pour l'exploitation (renouvellement et extension) d'une carrière à ciel ouvert de roche massive calcaire sur la commune d'Etalans au lieu-dit « Plainechaux », fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 8 juin 2023 à partir de 9h00 au 7 juillet 2023 jusqu'à 18h00,** sur le territoire de cette commune.
M. Jean-Claude LASSOUT, principal de collège en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact et une étude de danger. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie d'Etalans aux jours et heures suivants, sous réserve de dispositions particulières :
- **le lundi de 14h00 à 17h00,**
- **les mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00,**
- **le vendredi de 14h00 à 18h00,**
- **les 1er et 3ème samedi du mois de 10h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : **www.doubs.gouv.fr** (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).
Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.
Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Etalans, ou adressées directement par écrit en cette mairie (3, rue des granges - 25 580 ETALANS), à l'attention de M. Jean-Claude LASSOUT, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 8 juin 2023 à partir de 9h00 au 7 juillet 2023 jusqu'à 18h00,** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Carrière d'Etalans) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Etalans aux jours et horaires suivants :
- **jeudi 8 juin 2023 de 10h00 à 12h00,**
- **samedi 1er juillet 2023 de 9h00 à 12h00,**
- **vendredi 7 juillet 2023 de 14h00 à 18h00.**

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :
M. Ludovic SIMON 03.81.48.15.61, ludovic.simon@colas.com
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Etalans, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse précitée).
Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société Carrières et Matériaux Nord-Est.

**Le Préfet,**
**Par délégation,**
**Le Directeur,**
**Cyril THEILLET**

355424900

LA BOUTIQUE L'EST RL VOSGES
03 83 59 08 94

AVRIL-MAI 2023
L'EST RL VOSGES

98 PAGES

DOSSIER SPECIAL :
Beaune, Mâcon et Chablis : 3 Cités des vins de Bourgogne
• Retour en images sur les étapes de construction
• Les acteurs du projet
• Comprendre les climats de Bourgogne

EN VENTE chez votre marchand de journaux
6€90

BON DE COMMANDE
à retourner accompagné de votre règlement à :
LA BOUTIQUE - Rue Théophraste-Renaudot
54185 HEILLECOURT cedex

> Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de LA BOUTIQUE

☐ TERRE DE VINS N°84 AVRIL-MAI 2023 Cité des Climats et vins de Bourgogne

Nombre TOTAL d'exemplaires __ x 6€90 = ______€
Frais de port + 4 € (par exemplaire)

PRIX TOTAL de votre commande : ..................€

Nom : ........................................ Prénom : ........................................
Adresse : ........................................
Code postal : ........................ Ville : ........................
E-mail* : ........................................
Téléphone* (obligatoire pour le suivi) : ........................................
*obligatoire pour le suivi

Les informations demandées sont utilisées uniquement pour la livraison et la facturation de votre commande.

ou commandez en ligne sur boutique.estrepublicain.fr

DOU22 - V1

Annexe 3.
Est Republicain.



**GRAND'COMBE-CHÂTELEU Nécrologie**

## Pierre Simon Chopard nous a quittés

Pierre Simon Chopard dit Pierrot nous a quittés à l'aube ses 71 ans. Aîné d'une fratrie de 14 enfants il voit le jour aux Combes et toute sa vie durant il la passera à Grand'Combe-Châteleu chez les Beugnons.

Dès l'âge de 14 ans il épouse le métier de bûcheron de son père Raymond et de son frère André avec qui il partageait une réelle complicité.

Travailleur infatigable il effectuera ensuite toute sa carrière à la commune de Grand'combe-Châteleu jusqu'à l'âge de sa retraite. Marié en 1976 à Brigitte Jacquemot, le couple accueille quatre enfants, Marilyne, Linda, Élodie et Mathieu puis neuf petits enfants qui le combleront de bonheur.

Ancien joueur à l'Entente du Châteleu, il encadrera aussi les jeunes footballeurs de moins de 7 ans.

En 2007 il perd son papa Raymond et en 2010 sa maman Renée. Touché par la maladie il a lutté avec courage contre elle, sans hélas pouvoir la vaincre. Ses obsèques seront célébrées ce vendredi 21 avril à 14 h 30 en l'église de Grand'Combe-Châteleu. Nos Condoléances.

**bloc-notes**

**MORTEAU**

**Fête du compost**
*Samedi 29 avril. De 10h30 à 17h30.*
Préval organise une distribution gratuite de compost aux habitants, animations et plantations en famille, quartier des Charrières de 10h30 à 13h30, terrain de la Baigne aux Oiseaux de 14h30 à 17h30. Inauguration suivie du verre de l'amitié, présence de Max paysage et ses moutons pour l'éco-pâturage.
*Gratuit.*
*Tél. 03 81 46 49 66.*

**Inauguration - composteur de quartier**
*Samedi 29 avril. À 15h. Baigne aux Oiseaux.*
Inauguration d'un site de compostage de quartier suivie du verre de l'amitié. L'occasion de vous inscrire pour composter et récupérer votre seau à compost.
*Tél. 03 81 46 49 66.*

**LES FONTENELLES**

# Nouvelle convention entre le Parc naturel régional et l'ONF

**L'ONF et le parc naturel régional vont poursuivre leurs missions respectives tout en s'associant par le biais d'une nouvelle convention équilibré entre les partenaires.**

**Pierre-Jean Morel (à gauche) et Charles Schelle signant la convention.** Photo ER

Au regard de leur objectif commun, le Parc naturel régional du Doubs Horloger et l'Office national des forêts ont œuvré ensemble à plusieurs reprises avec succès. L'ONF a notamment été associé à l'écriture du document fondateur du Parc, sa charte, mais aussi à la rédaction du Schéma de cohérence territorial (SCOT) du Pays horloger. Afin de renforcer leur collaboration, ces deux organismes viennent de procéder à la signature d'une convention de partenariat, à l'occasion d'une journée technique sur le changement climatique et la gestion forestière qui s'est déroulée aux Fontenelles.

Cette convention a plusieurs buts : promouvoir une gestion forestière durable et multifonctionnelle, préserver le rôle des forêts dans l'accueil de la biodiversité, développer la ressource locale bois de façon durable, adapter les forêts au changement climatique, contribuer à la protection des sols et des eaux, conforter la vocation d'accueil de la forêt, sensibiliser aux enjeux de la forêt et du bois, favoriser un équilibre habitat forestier/ongulés et, enfin, favoriser l'innovation dans le domaine forestier.

### Feuille de route

« Nous possédons maintenant une feuille de route avec cette convention qui est équilibrée entre les différents partenaires, et possédant un plan d'action. Nous avons un besoin de beaucoup partager sur le devenir de nos forêts qui évoluent énormément avec le dérèglement climatique », expliquent Pierre-Jean Morel, le directeur territorial de l'ONF, et Charles Schelle, le vice-président du Parc Naturel en charge de la forêt, en préambule de la signature de la convention.

Question projets, ces deux partenaires n'en manquent pas. Comme ils l'ont énoncé en abordant la promotion du bois énergie, du bois local, de la certification forestière et des labels de qualité (PEFC), bois du Jura, le développement d'offres touristiques en forêt, l'organisation de formations conjointes sur les thèmes propres au territoire, la création de mares forestières, l'association de l'ONF aux études que mène le PNR sur la forêt, la communication commune sur tous ces enjeux, et bien d'autres encore.

# ANNONCES LÉGALES

## COMMUNES DE MORTEAU ET MONTLEBON

**Avis d'enquête publique**

**Demande d'autorisation environnementale Projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau**

La demande d'autorisation environnementale au titre de la «loi sur l'eau» relative au projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau, fera l'objet d'une enquête publique **du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 3 juin 2023 jusqu'à 12h00,** sur le territoire des communes de Morteau et Montlebon.

Mme Christelle BAUD, cadre expert foncier à la Communauté urbaine de GBM, a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier non soumis à étude d'impact, comporte notamment une présentation générale du projet, une étude d'incidence et un résumé non technique.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Morteau et Montlebon, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et du 19 mai 2023 et sous réserve de dispositions particulières :

**- Morteau:**
**- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**
**- Montlebon:**
**- Lundi et mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,**
**- Mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

En outre, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : **www.doubs.gouv.fr**
(Rubrique Publications/ Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Morteau et Montlebon, ou adressées directement par écrit à la mairie de Morteau, siège de l'enquête (Place de l'Hôtel de ville - BP 53 095 - 25500 Morteau), à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 15 mai 2023 à partir de 9h00 au 3 juin 2023 jusqu'à 12h00** à l'adresse suivante : **pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr** (objet à rappeler obligatoirement : Voie douce Morteau-Montlebon).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies suivantes :**
**- Morteau:**
**- Mardi 23 mai 2023 de 14h00 à 17h00,**
**- Samedi 3 juin 2023 de 09h00 à 12h00.**
**- Montlebon:**
**- Mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00.**

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Elodie JOURNOT, directrice des services techniques
- Communauté de communes du Val de Morteau:
- 03 81 68 56 56
- **morteau@morteau.org**

Dès réception des registres et des documents annexes, le commissaire enquêteur recevra, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispotera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs les registres et ses pièces annexes, accompagnés de son rapport et dans un document séparé, de ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, au président de la Communauté de communes du Val de Morteau, et aux maires de Morteau et Montlebon pour y être sans délai tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale

Le présent avis d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs, à l'adresse précitée.

**Pour le Préfet,**
**Par délégation,**
**Le Directeur,**
**Cyril THEILLET**

352094200

**Publicités juridiques**

## MAÎTRE CAROLINE LEROUX

**Vente aux enchères publiques**
**le vendredi 2 juin 2023 à 10h00**
**au tribunal judiciaire de Besançon**
**rue Mégevand 25000 Besançon salle C**

**Commune de LE VAL (DOUBS)**
Une propriété bâtie et non bâtie sise 5 rue de l'Eglise 25440 LE VAL Cadastrée 399 A 647 (précédemment Commune de MONTFORT cadastrée A 647) d'une contenance de 18a 38 ca :
une maison d'habitation comprenant :
- rez-de-chaussée : entrée, cuisine, salon séjour, salle de bains, toilettes, trois chambres
- étage : combles aménageables, pièce aménagée
- sous-sol : pièce à droite (cave) et pièce à gauche (chaufferie), garage, cave (chaufferie 2)

Bien occupé - DPE F GES B - surface 91,52 m² et 123,49 m² pour étage et sous sol
**VISITE SUR PLACE LE 12 MAI 2023 A 14 HEURES 00**

**MISE A PRIX : 39.000 € - VENTE EN UN LOT**

LE CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE PEUT ETRE CONSULTE AU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BESANCON rue Mégevand 25000 BESANCON OU AU CABINET DE L'AVOCAT DU POURSUIVANT
LES ENCHERES NE POURRONT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE BESANCON

**L'AVOCAT AYANT CHARGE**
**MAITRE CAROLINE LEROUX**

351595600

## MAÎTRE CAROLINE LEROUX

**Vente aux enchères publiques**
**le vendredi 2 juin 2023 à 10h00**
**Au tribunal judiciaire de Besançon**
**rue Mégevand 25000 Besançon Salle C**

**Commune de PONTARLIER (DOUBS) :**
Dans un ensemble immobilier sis 4 rue Mirabeau 25300 PONTARLIER cadastré moitié de la parcelle AH 171 et parcelle AH 172 d'une contenance de 45 ca pour la parcelle AH 171 et 1a 09 ca pour la parcelle AH 172
**le lot 6 : un appartement au 1er étage** comprenant entrée, espace cuisine, salle à manger, bureau, chambre salle de bains avec cumulus, wc, corridor outre les millièmes de parties communes afférentes à ce lot
Bien inoccupé - DPE F GES C - surface 63,16 m² - présence de plomb
**VISITE SUR PLACE LE 10 MAI 2023 A 11 HEURES 00**

**MISE A PRIX : 42.000 € - VENTE EN UN LOT**

LE CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE PEUT ETRE CONSULTE AU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BESANCON rue Megevand 25000 BESANCON OU AU CABINET DE L'AVOCAT DU POURSUIVANT
LES ENCHERES NE POURRONT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE BESANCON

**L'AVOCAT AYANT CHARGE**
**MAITRE CAROLINE LEROUX**

351552300

Annexe 3
Terre de Chez Nous



## ANGIMMO

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 52 Route de Lausanne
25370 LES HÔPITAUX NEUFS
842 645 921 RCS BESANCON

AGE 01/04/2023 - Suppression Cogérante
Démission de Mme Géraldine FAURE.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BESANCON.

Pour avis, la Gérance

**PRÉFET DU DOUBS - PRÉFET DE LA COTE D'OR - PRÉFET DU JURA**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » présentée par Voies Navigables de France (VNF) concernant le Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien-sur-Saône (21) et Allenjoie (25)

Cette demande d'autorisation environnementalefera l'objet d'une enquête publiquedu 12 juin 2023 à partir de 9h00 au 13 juillet 2023 jusqu'à 17h00, sur le territoire des 88 communes suivantes :

• Côte d'Or : Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône et Samerey.

• Doubs : Abbans-Dessous, Allenjoie, Appenans, Avanne-Aveney, Bart, Baume-les-Dames, Bavans, Berche, Besançon, Baure, Blussangeaux, Blussans, Boussières, Branne, Brognard, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champlive, Chaux-les-Clerval, Pays de Clerval, Colombier-Fontaine, Courcelles-les-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-sur-le-Doubs, Deluz, Esnans, Etouvans, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Fourbanne, Grandfontaine, Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, La Pretière, Laissey, L'Isle-sur-le-Doubs, Longevelle-sur-Doubs, Lougres, Mancenans, Medière, Montbéliard, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Novillars, Osselle-Routelle, Ougney-Douvot, Pompierre-sur-Doubs, Ranceney, Rang, Roche-lès-Clerval, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saint-Georges-Armont, Saint-Maurice-Colombier, Saint-Vit, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Villars-Saint-Georges et Voujeaucourt.

- Jura : Abergement-la-Ronce, Audelange, Baverans, Brevans, Choisey, Damparis, Dampierre, Dole, Eclans-Nenon, Etrepigney, Evans, Falletans, Fraisans, La Barre, Lavans-les-Dole, Orchamps, Our, Ranchot, Rans, Rochefort-sur-Nenon, Salans et Tavaux.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Besançon.

Le préfet du Doubs est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

M. Gabriel LAITHIER, colonel de gendarmerie en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte une étude d'impact et son résumé non technique, et un avis de l'autorité environnementale.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'autorisation environnementaleau titre de la « loi sur l'eau », aux jours et heures d'ouverture habituels (sous réserve de modification et de dispositions particulières) dans les mairies de :

• Besançon : Direction urbanisme et grands projets urbains
- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
• Montbéliard : Service de l'Administration générale
- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h
• Dole : Pôle aménagement et attractivité du territoire
- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
• Laperrière-sur-Saône :
- lundi de 8 h 30 à 12 h 30,
- mercredi de 8 h 30 à 12 h 30
- jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications/ Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes). Un poste informatique sera mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les 4 mairies précitées, ou adressées directement par écrit à la mairie de Besançon, siège de l'enquête (Direction urbanisme et grands projets urbains - 2, rue Megevand – 25000 Besançon), à l'attention de M. Gabriel LAITHIER, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : enquête PGPOD)ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

• Besançon : salle 316 « Enquêtes Publiques » - 3e étage- entrée B
- lundi 12 juin 2023 de 9 h à 12 h
- jeudi 13 juillet 2023 de 14 h à 17 h
• Montbéliard : Service de l'Administration générale
- vendredi 23 juin 2023 de 9 h à 12 h
- mercredi 12 juillet 2023 de 14 h à 17 h
• Dole : Pôle aménagement et attractivité du territoire
- mardi 20 juin 2023 de 9 h à 12 h
- jeudi 6 juillet 2023 de 14 h à 17 h
• Laperrière-sur-Saône :
- samedi 24 juin 2023 de 9 h à 12 h
- lundi 10 juillet 2023 de 9 h à 12 h

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès deMme Karine PASCAL : karine.pascal@vnf.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 88 communes concernées, dans les préfectures de la Côte d'Or, du Doubs et du Jura et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs.

Les Préfets de la Côté d'Or, du Doubs et du Jura sont compétents pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale.

L'avis d'enquête sera également consultable dans les mêmes conditions sur le site internet des services de l'Etat du Doubs (adresse précitée), de la Côte d'Or (www.cote-dor.gouv.fr) et du Jura (www.jura.gouv.fr).

Le Préfet du Doubs, par délégation,
Le Directeur, Cyril THEILLET

**PRÉFET DU DOUBS**
**Communes de Morteau et Montlebon**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Demande d'autorisation environnementale Projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau

La demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » relative au projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau, fera l'objet d'une enquête publique du 15 mai 2023 à partir de 9 h au 3 juin 2023 jusqu'à 12 h, sur le territoire des communes de Morteau et Montlebon.

Mme Christelle BAUD, cadre expert foncier à la Communauté urbaine de GBM, a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément au code de l'environnement, le dossier non soumis à étude d'impact, comporte notamment une présentation générale du projet, une étude d'incidence et un résumé non technique.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Morteau et Montlebon, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et du 19 mai 2023 et sous réserve de dispositions particulières :
- Morteau : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Montlebon :
- lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
- mardi et vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

En outre, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications/ Publications légales/Enquêtes publiques/ Autres enquêtes).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Morteau et Montlebon, ou adressées directement par écrit à la mairie de Morteau, siège de l'enquête (Place de l'Hôtel de ville – BP 53095 – 25500 Morteau), à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du 15 mai 2023 à partir de 9 h au 3 juin 2023 jusqu'à 12 h à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Voie douce Morteau-Montlebon).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies suivantes :
- Morteau :
- mardi 23 mai 2023 de 14 h à 17 h,
- samedi 3 juin 2023 de 9 h à 12 h.
- Montlebon : mardi 30 mai 2023 de 14 h à 17 h.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Elodie JOURNOT, directrice des services techniques - Communauté de communes du Val de Morteau :
- 03.81.68.56.56
- morteau@morteau.org

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur recevra, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs les registres et ses pièces annexes, accompagnés de son rapport et dans un document séparé, de ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, au président de la Communauté de communes du Val de Morteau, et aux maires de Morteau et Montlebon pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale.

Le présent avis d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs, à l'adresse précitée.

Pour le Préfet, Par délégation,
Le Directeur, Cyril THEILLET.

**AVIS DE DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DES RELEVES D'AVANCE DE SALAIRES**

## ARTICLE L 625-1 DU CODE COMMERCE & ARTICLE R 625 – 3 DU CODE DE COMMERCE

L'ensemble des relevés de salaires dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de : ABISO SARL, Route de Chatillon le Duc, BP 3012, 25045 BESANCON CEDEX, a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BESANÇON.

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le 11 mai 2023
LE MANDATAIRE JUDICIAIRE
Maître Pascal GUIGON

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 05 décembre 2022,
La société RESEAU CLUBS BOUYGUES TELECOM - RCBT, société par actions simplifié à associé unique au capital de 57 978 600€ ayant son siège social à : Le Technopole 13-15 rue du Maréchal juin 92360 Meudon La Forêt (92360) immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°423 032 598,
a donné en Gérance-mandat à la société JEPHONE société par actions simplifié au capital de 1 000 € ayant son siège social 2 chemin du Cimetière 39140 BLETTERANS immatriculée au RCS de Lons Le Saulnier sous le n°881 655 666, son fonds de commerce de distribution au détail de services de communications électroniques, ainsi que des produits et accessoires nécessaires ou connexes à l'utilisation desdits services RCBT exploité 64 rue de la république 25300 Pontarlier pour une durée déterminée de trois ans qui entrera en vigueur le 15 décembre 2022 pour se terminer le 30 avril 2024.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORNANS du 11/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI N'OUBLIE PAS
Siège social : 1 Lieu-dit Sur Notre Dame, 25290 ORNANS
Objet social : Propriété, gestion, administration et exploitation de tous biens et droits mobiliers et immobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Yannick PREVITALI, demeurant 1 Lieudit Sur Notre Dame, 25290 ORNANS
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis, la Gérance

## CDTV

Société civile Immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 20 Rue Des Cabasses
25250 BLUSSANGEAUX
831 332 622 RCS BELFORT

Aux termes d'une délibération en date du 20/04/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de ce jour de :
- remplacer la dénomination sociale CDTV par SCTV
- transférer le siège social du 20 Rue Des Cabasses 25250 BLUSSANGEAUX au 1 Rue des Lumes 25250 L'ISLE SUR LE DOUBS
et de modifier en conséquence l'article 3 et 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BELFORT.

Pour avis, la Gérance.

## PACO

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 €
Siège social : 11A hameau du coteau
25770 FRANOIS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FRANOIS du 6/05/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PACO
Siège social : 11A hameau du coteau 25770 FRANOIS
Objet social :
- L'acquisition par voir d'achat ou d'apport de tous immeubles ou droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, professionnel, ou commercial ou à un usage mixte,
- la location meublée non professionnelle,
- L'acquisition et la construction de tous locaux à usage d'habitation ou au sein de maisons de retraite, de commerce, de résidences de tourisme classées, de résidences hôtelières ou para hôtelières, ainsi que l'acquisition des terrains d'assiette y afférents, l'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux, leur gestion sous toutes ses formes et en particulier la location par bail (commercial ou d'habitation), le tout directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voir de création de société nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.
- La société pourra prendre à bail avec ou sans promesse de vente et acquérir par voie d'apport ou autrement, tout ou partie des biens mobiliers ou immobiliers, actifs ou passifs dépendant des sociétés ou entreprises dont les activités seraient similaires à la sienne. Elle pourra faire toutes ces opérations soit seule, soit en participation sous quelque forme que ce soit.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 6 000 €
Gérance : Vanessa PATOIS CLERC demeurant 11A hameau du coteau 25770 FRANOIS
Immatriculation de la Société au RCS de BESANCON.

Pour avis, la Gérance.

## DATINEL

Société civile immobilière
Au capital social de 500 €
Siège social : 23 Faubourg de Besançon 25200 MONTBELIARD
RCS BELFORT 539 387 898

Suivant acte reçu par Me Renaud PICHELIN, Notaire Associé à DELLE (90100), 3C Rue Eugène Claret, le 14/04/2023, portant échange :
Il a été pris acte de la démission de Mme Céline FREI demeurant à MONTBELIARD (25200), 23 Faubourg de Besançon de ses fonctions de gérante, cette dernière n'ayant plus de parts au sein de la société.
Par conséquent, M. David BEGUE demeurant à EXINCOURT (25400), 33 rue Victor Hugo reste seul gérant de ladite société à compter de cette date.
Les statuts seront modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BELFORT (90000).

Pour avis, Me PICHELIN.

## BOOKDIVEBOAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
porté à dix mille euros
Siège social : 23 Rue de la Mouillère
25000 BESANCON
948 299 227 RCS BESANCON

Par décision du 24 avril 2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 9 500 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 500 euros
Nouvelle mention :
Capital social : dix mille euros.

Pour avis, la Gérance

## «SCI FAMILIALE DECREUSE»

Société civile
au capital de 371 671,77 €
ayant son siège social
à MONTPERREUX (25160)
16 rue du Lac
RCS BESANCON
SIREN 407 542 968

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 avril 2022, le siège social de la société a été transféré de : MONTPERREUX (25160) 16 rue du Lac
A : BESANCON (25000) 8 rue Pasteur.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis et mention.

**PRÉFET DU DOUBS**
**Commune d'ETALANS**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrières et Matériaux Nord-Est pour l'exploitation (renouvellement et extension) d'une carrière à ciel ouvert de roche massive calcaire sur la commune d'Etalans au lieu-dit « Plainechaux », fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 8 juin 2023 à partir de 9 h au 7 juillet 2023 jusqu'à 18 h, sur le territoire de cette commune.
M. Jean-Claude LASSOUT, principal de collège en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact et une étude de danger. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie d'Etalans aux jours et heures suivants, sous réserve de dispositions particulières :
- le lundi de 14 h à 17 h,
- les mardi, mercredi et jeudi de 10 h à 12 h,
- le vendredi de 14 h à 18 h,
- les 1er et 3ème samedi du mois de 10 h à 12 h.
Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).
Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.
Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Etalans, ou adressées directement par écrit en cette mairie (3, rue des granges – 25 580 ETALANS), à l'attention de M. Jean-Claude LASSOUT, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
Elles pourront également être transmises par voie électronique du 8 juin 2023 à partir de 9 h au 7 juillet 2023 jusqu'à 18 h, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Carrière d'Etalans) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Etalans aux jours et horaires suivants :
- jeudi 8 juin 2023 de 10 h à 12 h,
- samedi 1er juillet 2023 de 9 h à 12 h,
- vendredi 7 juillet 2023 de 14 h à 18 h.
Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de : M. Ludovic SIMON 03.81.48.15.61. - ludovic.simon@colas.com
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Etalans, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse précitée).
Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la société Carrières et Matériaux Nord-Est.

Le Préfet, par délégation,
Le Directeur, Cyril THEILLET.

## PNI

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue Delacroix
25000 BESANCON

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Besançon du 2 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : PNI
Siège social : 10 Rue Delacroix, 25000 BESANCON
Objet social :
- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement de réfection ou autres dans les immeubles de la société,
- et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Pascal Naegelen, 10 Rue Delacroix – 25000 Besançon
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Besançon.

Pour avis, la Gérance.

## LOGE.GBM

Société anonyme d'économie mixte
au capital de 13 677 872 Euros
Siège social : 6 rue André Boulloche
25000 BESANCON
493 017 826 RCS BESANCON

Aux termes de la réunion du conseil d'administration en date du 20/12/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur générale déléguée, Mme. ROGER ép. ERRBAI Martine, demeurant 5 allée des Chaignots - 21110 LONGCHAMPS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BESANCON.

## AVIS

**TRAFAM**
SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 40 rue de la Libération,
25300 PONTARLIER
Transféré : 6 rue Alexandre Dumas,
25300 PONTARLIER
809 409 691 RCS BESANCON

L'AGE du 29/04/2023 a décidé de transférer le siège social à compter du même jour, modifiant comme suit la mention soumise à publicité :
SIEGE SOCIAL
Ancienne mention : 40 rue de la Libération, 25300 PONTARLIER
Nouvelle mention : 6 rue Alexandre Dumas, 25300 PONTARLIER
Pour avis, le Président

## LB PARE BRISE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 A rue des Nations
25400 EXINCOURT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EXINCOURT du 9 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LB PARE BRISE
Siège : 2 A rue des Nations, 25400 EXINCOURT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : l'exploitation d'un garage automobile et notamment entretien et réparation de véhicules automobile toutes marques, carrosserie, ventes de pièces détachées en mécanique et de toutes marchandises nécessaire à l'activité de garage, lavage, vente de véhicules d'occasions et véhicules neufs, dépannage, remorquage, location et prêt de véhicules lors des réparations
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Yohan LECLERCQ, demeurant 2 rue de Gerbevillers, 25400 AUDINCOURT,
Directeur général : Monsieur Abdelhamid BOUZOUITA demeurant 2 rue des Serres, 25600 SOCHAUX
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT.

Pour avis, le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MORTEAU du 11/05/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : LES P'TITS TRESORS
Siège social : 16 Grande Rue, 25500 MORTEAU
Objet social : Toutes activités de commerce de détail relatif à l'habillement et notamment le prêt à porter pour enfants, la chaussure, les accessoires de mode, la maroquinerie, les parapluies, les chapeaux, bijoux fantaisie, accessoires de coiffure et tous les articles liés à la mode pour enfantsDurée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 7 500 euros
Gérance : Madame Marie BAUQUEREY, demeurant 9 Clos Vouillot 25570 GRAND COMBE CHATELEU, assure la gérance
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON

Pour avis, la Gérance

## DISTRI PIZZA MONTBELIARD

SAS au capital de 150 000 €
5 place de l'Europe
25630 SAINTE SUZANNE
898 587 498 RCS BELFORT

Aux termes du PV de l'AGM du 08.04.2023, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention au RCS de BELFORT.

Annexe 3
Terre de Chez Nous



# ANNONCES LÉGALES



**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GILLEY du 13/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : AF CONCEPTION
Siège social : 25 Avenue de Lattre de Tassigny, 25650 GILLEY
Objet social : Conception, agencement, aménagement, pose en intérieur
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Antoine FUMEZ, demeurant 25 Avenue de Lattre de Tassigny, 25650 GILLEY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.
Pour avis
La Gérance

## ALH 3D FACTORY

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
51 Chemin des Montarmots
25000 BESANCON

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 9/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : ALH 3D FACTORY
Siège : 51 Chemin des Montarmots 25000 BESANCON
Objet : Impression 3D - Conception, fabrication et commerce de pièces techniques à base de matériaux composites et synthétiques.
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Gérance : M. Alain HUART, demeurant 51 Chemin des Montarmots - 25000 BESANCON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.
Pour avis, la gérance.

**SAS ACTIS**
8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

## CARROSSERIE D. GRUET

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 640 euros
Siège : 148 rue de Belfort 25000 BESANCON
Siège de liquidation : 28 Chemin des Quatrouillots 25000 BESANCON
448 462 085 RCS BESANCON

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 28 février 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 octobre 2022, déchargé Monsieur Daniel GRUET, demeurant 28 Chemin des Quatrouillots 25000 BESANCON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 octobre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BESANCON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

## ACTION INFORMATION RECHERCHE

SCIC SA à capital variable
Siège social : 58 Boulevard Diderot
25000 BESANCON
RCS BESANCON 338 138 597

Aux termes de l'assemblée générale du 28/10/2022, il a été décidé qu'à compter du 28/02/2022 :
- AGILIANCE AUDIT, représentée par M. Gael DUFOURT, SARL au capital de 15 000 €, 3 impasse de la colombine 70000 NOIDANS LES VESOUL, 818 047 987 RCS VESOUL a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Jean-Marie ANDRE
- MCH AUDITEURS, représentée par M. Franck PAUL, SAS au capital de 150 000 €, 37bis avenue de la Vallée du Breuchin Froideconche 70300 LUXEUIL LES BAINS, 380 182 183 RCS VESOUL a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de SARL AGILIANCE AUDIT.
Mention en sera faite au RCS de BESANCON.

## GALEOTTI R.

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 €
Siège social :
4 rue Les Prés Dessous
25420 BERCHE
921 865 782 RCS BELFORT

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de ramonage et fumisterie de tout système générateur de chauffage et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, le président

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 avril 2023, à BELFORT.
Dénomination : HOLDING SOA CAPITAL
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 1 Avenue de l'Espérance, 90000 Belfort.
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : l'acquisition par tous moyens, la détention, l'administration et la gestion, voire la cession de participations financières, d'actions, de parts sociales et de toutes valeurs mobilières ainsi qu'à ce titre, la prise de participation dans toutes sociétés civiles, commerciales, artisanales, industrielles ou autres ; Toutes prestations de services et de conseil communes aux entreprises contrôlées ou dans lesquelles elle détiendrait une participation notamment dans les domaines commercial, administratif, du secrétariat et de gestion, informatique ou immobilier ; l'animation de ses filiales en participant activement à leur contrôle et à la conduite de leur politique, l'acceptation de tous mandats sociaux de nature à permettre et favoriser cette animation ; La réalisation d'opérations de trésorerie ou la mise à disposition de ressources financières avec des sociétés, entités ou groupements ayant avec elle, directement ou indirectement des liens de capital ; l'octroi de toutes cautions, garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7 3ème du Code monétaire et financier ; L'achat, la vente, la location et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ; et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 300 000 euros divisé en 3 000 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Tout actionnaire peut participer aux assemblées chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Kevin COURTOT 8a Rue de Chanetier 70400 CHALON-VILLARS.
La société sera immatriculée au RCS de Belfort.
Pour avis.

PROMOTION PELLEGRINI SAS au capital de 7700 Siège social : Zone Artisanale, BETON OUEST N 2 25160 Oye et Pallet 452 110 695 RCS de Besançon L'AG du 13/04/2023 a pris acte de la démission de : Olivier PELLEGRINI du comité de direction à compter de 13 04 2023. Il n'est pas procédé à son remplacement. RCS Besançon

## SCAF LES FRUITIERES REUNIES

Société à capital variable
Siège social : 11 rue des fruitières
25470 TREVILLERS
Agréée N°25-194
SIRET: 40486168400011

### CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Notre Assemblée Générale Ordinaire se réunira le Mercredi 17 mai 2023 à 10 h à la salle des fêtes de Montandon.
Ordre du jour :
1. Approbation du procès-verbal de l' AGO du 18 mai 2022
2. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022
3. Rapport financier de l'exercice 2022
4. Rapport moral
5. Rapports du Commissaire aux comptes
6. Mise aux voix de ces rapports
7. Conventions réglementées
8. Quitus aux administrateurs
9. Affectation du résultat
10. Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
11. Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
12. Constatation de la variation du capital social souscrit
13. Approbation du budget formation des administrateurs
14. Pouvoirs et formalités
15. Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15ème jour précédant l'assemblée générale, des rapports du Conseil d'administration, du Commissaire aux Comptes, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.
Pour le Conseil d'Administration,
Le Président, Bruno ROUSSET

## GAEC DES GRANDS VERDATS

Groupement agricole d'exploitation en commun Au capital de 173 750 euros
Siège social : rue des Combes
Les Grands Verdats
90100 FÊCHE L'EGLISE
491 540 692 RCS BELFORT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08/12/2022 à effet du même jour, la collectivité des associés a étendu l'objet social de la société à l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque.
Pour avis et mention, la Gérance

## DCPACK

Société par actions simplifiée
au capital de 2 040 €
Siège social : 24, rue des Gigoulettes
25220 AVANNE-AVENEY
890 016 450 R.C.S. Besancon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 5 avril 2023 il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue Robert Scharman, 25410 Saint-Vit.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PHAFFANS du 1er février 2023, il a été constitué une SCEA présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCEA JUIF
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Siège social : 20 Grande rue - 90150 PHAFFANS
Capital : 223 800 €
Apports en numéraire : 300 €
Apports en nature : 223 500 €
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Gérant : Mme Marie-Odile JUIF, demeurant 20 Grande rue - 90150 PHAFFANS, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de BELFORT.
Clause d'agrément : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses cosassociés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Pour avis et mention, la gérance.

**AVIS DE DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DES RELEVES D'AVANCE DE SALAIRES**

## ARTICLE L 625-1 DU CODE COMMERCE & ARTICLE R 625-3 DU CODE DE COMMERCE

L'ensemble des relevés de salaires dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de : THENERIS IMMOBILIER SAS - 1 Rue d'Arcier - 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BESANÇON.
La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le 14 avril 2023,
Le mandataire judiciaire,
Maître Pascal GUIGON.

**Christelle HANS-LAMOTTE & Antoine PY**
Notaires associés à BELFORT
12 rue Dreyfus-Schmidt

## CONSTITUTION DE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE - JLLS

Suivant acte sous seing privé en date à BELFORT (90000), du 24 mars 2023, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BELFORT le 30 mars 2023, dossier 2023 00034445, référence 9004P01 2023 N 00324, il a été constitué une société civile immobilière (SCI) ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : « JLLS »
Siège social : LACHAPELLE-SOUS-CHAUX (90300), 28 A rue de Bellevue
Durée : 99 années
Capital : MILLE EUROS (1 000 EUR).
Apports en nature uniquement : 1.000 euros :
Associé 1 : Monsieur Julien LEPAGE demeurant à LACHAPELLE SOUS CHAUX (90300), 28 A rue de Bellevue : 510 euros d'apport.
Associé 2 : Madame Lenessa STANDER demeurant à DUBLIN (Irlande), Apartment 40 Block B3 – The Quarter – Citywest Avenue – Citywest : 490 euros d'apport.
Le gérant est Monsieur Julien LEPAGE, susvisé, pour une durée illimitée.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BELFORT.
Pour avis.

**SAS ACTIS**
8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

## ALFADOU

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 175 600 euros
Siège social : 25360 GONSANS
950 003 525 RCS BESANCON

### TRANSFORMATION

L'AGE du 31/03/2023, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 175 600 euros.
L'objet social est modifié comme suit : la société a pour objet en France et à l'étranger l'installation, la distribution, la maintenance, la location d'intérieurs de fermes, de matériels et de machines agricoles et forestiers.
Admission aux Assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Anthony DEVILLERS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par sa Présidente la Société JMD CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 4 079 800 euros, ayant son siège social 6 Rue des Prés de la Vie, 25530 LANDRESSE, RCS BESANCON 819 382 176, représentée par M. Anthony DEVILLERS Président.
Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : la société GENERATION AUDIT EXPERTISE, titulaire, et la société FIDUCIAIRE DE FRANCHE-COMTE, suppléante.
Pour avis
Le Président

**Ph. SCHAUFELBERGER / Th. MONNIN / N. SIRAT**
Avocats
52 rue Urbain Leverrier - BESANCON

## SCI SAINT MARTIN

Société civile immobilière en liquidation au capital de 110 000 €
Siège social : 25000 BESANCON - 11 rue de l'Eglise
R.C.S. BESANCON 402 143 598

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'assemblée générale du 13.03.2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BESANCON

## CLFC

Centrale Laitière de Franche-Comté
Société Coopérative Agricole agréée sous le numéro Co-15
RCS BESANCON 536 820 236
25580 GUYANS-DURNES

### CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2023

Les associés de la CENTRALE LAITIERE DE FRANCHE COMTE sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Coopérative, qui se tiendra le Vendredi 5 Mai 2023 à 9 h 30 - 18IS Hôtel – Rue du Docteur Jacquot - DANJOUTIN (90400).
A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022 :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Présentation des comptes par le Conseil d'Administration.
- Rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées par le Commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs.
- Constat de la variation du Capital Social.
- Fixation de l'allocation globale aux fonctions d'Administrateur.
- Questions diverses.
L'ensemble des documents prévus par la Loi sont tenus à disposition des associés au siège social à compter du quinzième jour précédant la tenue de l'Assemblée Générale.
Le conseil d'administration rappelle la possibilité pour les associés dont les parts ont été annulées d'en obtenir remboursement auprès de la coopérative en application de l'article 11 bis des statuts.
Pour le Conseil d'Administration,
Le Président, Marc CHAMPENOUX

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POULIGNEY LUSANS du 14/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : CHRISAN
Siège social : 6, rue du Verger d'Agathe, 25640 POULIGNEY LUSANS
Objet social : La propriété, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens meubles et immeubles, droits immobiliers, l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de parts de SCPI, de droits sociaux, ou de tous autres titres et produits financiers de toute nature, le placement de tous capitaux sur des supports financiers de toute nature
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, souscrits uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Christophe BOILLON, demeurant, rue du Verger d'Agathe, 25640 POULIGNEY LUSANS
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital social
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.
Pour avis, la Gérance.

**PRÉFET DU DOUBS**
**Communes de Morteau et Montlebon**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Demande d'autorisation environnementale Projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau

La demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » relative au projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon, présentée par la Communauté de communes du Val de Morteau, fera l'objet d'une enquête publique du 15 mai 2023 à partir de 9 h au 3 juin 2023 jusqu'à 12 h, sur le territoire des communes de Morteau et Montlebon.
Mme Christelle BAUD, cadre expert foncier à la Communauté urbaine de GBM, a été désignée par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.
Conformément au code de l'environnement, le dossier non soumis à étude d'impact, comporte notamment une présentation générale du projet, une étude d'incidence et un résumé non technique.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Morteau et Montlebon, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et du 19 mai 2023 et sous réserve de dispositions particulières :
- Morteau : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Montlebon :
- lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- mardi et vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.
En outre, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications/ Publications légales/Enquêtes publiques/ Autres enquêtes).
Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.
Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Morteau et Montlebon, ou adressées directement par écrit à la mairie de Morteau, siège de l'enquête (Place de l'Hôtel de ville – BP 53095 – 25500 Morteau), à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
Elles pourront également être transmises par voie électronique du 15 mai 2023 à partir de 9 h au 3 juin 2023 jusqu'à 12 h à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Voie douce Morteau-Montlebon).
Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies suivantes :
- Morteau :
- mardi 23 mai 2023 de 14 h à 17 h.
- samedi 3 juin 2023 de 9 h à 12 h.
- Montlebon : mardi 30 mai 2023 de 14 h à 17 h.
Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Elodie JOURNOT, directrice des services techniques - Communauté de communes du Val de Morteau :
- 03.81.68.56.56
- morteau@morteau.org
Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur recevra, dans la huitaine, le maîtrise du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.
Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs les registres et ses pièces annexes, accompagnés de son rapport et dans un document séparé, de ses conclusions motivées.
Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, au président de la Communauté de communes du Val de Morteau, et aux maires de Morteau et Montlebon pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs précité.
Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale.
Le présent avis d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs, à l'adresse précitée
Pour le Préfet, Par délégation,
Le Directeur, Cyril THEILLET.

**SAS ACTIS**
8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

## LES MURS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 600 euros
Siège social : 6 Rue des Prés de la Vie, 25530 LANDRESSE
Siège de liquidation : 1 Grande Rue, 25530 LANDRESSE
523 890 382 RCS BESANCON

### DISSOLUTION

L'AGE du 31/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Anthony DEVILLERS, demeurant 1 Grande Rue, 25530 LANDRESSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Grande Rue, 25530 LANDRESSE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BESANCON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

**SARL OFFICE NOTARIAL DE JOUX**
1 rue Pierre Mendès France
25300 PONTARLIER
Maître Esther ARBELET

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Esther ARBELET, notaire à PONTARLIER, le 14/04/2023, a été constaté la cession par Monsieur Michel BERTHOUD au profit de Madame Séverine Colette Raymonde BRIANT épouse ROBERT d'un fonds de commerce de journaux, presse, bimbeloterie, jeux, débit de tabac, sis à PONTARLIER (25300), 29, rue de la République moyennant le prix de CENT MILLE EUROS (100 000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 90 210 € et aux éléments corporels pour 9 790 €.
Date d'entrée en jouissance : à compter du 14/04/2023.
Opposition chez Me Esther ARBELET dans les 10 jours suivant l'insertion du la publicité au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales.
Pour insertion, Me Esther ARBELET.

## M.P. RACING

SARL au capital de 5 000 euros
6 rue du Cretot
25320 MONTFERRAND-LE-CHATEAU
R.C.S. Besançon 518 555 448

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 31 décembre 2022, l'associé unique a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31 décembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Besançon.

COSMOS
SASU au capital de 4000 € Siège social : Parc Technologique 2 bis Avenue Jean Moulin 90000 BELFORT
Modification au RCS de BELFORT
811171834
Par décision de l'associé Unique du 30/03/2023, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Bureau d'études (ingénierie, études techniques) dans tous domaines et tous corps d'état

Annexe 4
Extrait Registre Morteau

(5)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU DOUBS

COMMUNE DE MORTEAU

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

relatif à : Projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon porté par la Communauté de communes du Val de Morteau.

réf. 501 061

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

**Enquête relative à :**

Projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon porté par la Communauté de communes du Val de Morteau.

En exécution de l'arrêté du 13 avril 2023

de Monsieur le préfet du Doubs

je, soussigné(e), M. Cédric BÔLE - Maire de MORTEAU

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

3 semaines, du 15 mai 2023 au 3 juin 2023

les de à et de à

de à et de à

de à et de à

de à et de à

les observations du public.

A MORTEAU, signature

le 28 Avril 2023

**Première journée :**

le de à et de à

1 – Observations de M[1]

[1] *Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées*

réf. 501 061 Berger-Levrault (1206), tél. : 03 83 38 83 83

Permanence du 23 mai 2023
14H - 17H00

Christh. BAUM

Permanence du 3 Juin 2023 9h00 - 12H00

Communauté de Communes du Val de Morteau

Annexe 5
extrait Registre
Montlebon

(5)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU DOUBS

COMMUNE DE MONTLEBON

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

relatif à : Projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon porté par la Communauté de communes du Val de Morteau

réf. 501 061

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

**Enquête relative à :**

Projet d'amenagement d'une voie de mobilité douce reliant les communes de Morteau et Montlebon porté par la Communauté de communes du Val de Morteau.

En exécution de l'arrêté du 13 avril 2023 n° Préfecture - DCICT - BCEEP - 2023 - 0413 - 002

de Monsieur le préfet de Doubs

je, soussigné(e), Mme Catherine ROGNON

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

, du 15 mai 2023 à 9h au 3 juin 2023 à 12H00.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| les lundi | de | 9h | à | 12h | et de | 14h à 18h00. |
| Mardi | de | 9h | à | 12h | et de | 14h à 17H00. |
| Mercredi | de | 9h | à | 12h | et de | 14h à 18H00 |
| Vendredi | de | 9h | à | 12h | et de | 14h à 17H00. |

les observations du public.

A Montlebon

le 19/04/2023

signature

MAIRIE de MONTLEBON R.F. (Doubs)

**Première journée :**

le de à et de à

1 – Observations de M[1]

[1] *Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées*

Ref. 501 061 Berger-Levrault (1206), tél. 03 83 38 83 83

→ permanence commissaire enqueteur 30 Jai 2023

MAIRIE de MONTLEBON
R.F.
(Doubs)

Dossier Cloture
le 03 Juin 2023.
le Commissaire enqueteur
Christh BAUD

MAIRIE de MONTLEBON
R.F.
(Doubs)

Annexe 6
PV de Synthese

*Communauté de communes du Val de Morteau*

# PROCES VERBAL DE SYNTHESE

## ENQUETE PUBLIQUE

## AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE RELIANT MORTEAU A MONTLEBON

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, le procès- verbal de synthèse de l'enquête publique relative au projet d'aménagement d'une voie douce reliant Morteau à Montlebon porté par la Communauté de Communes du Val de Morteau

Ce procès-verbal est établi conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement.

**Article R.123-18 du code de l'environnement**
*A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.*
*Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations ».*

Le projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce reliant Morteau à Montlebon, porté par la Communauté de Communes du Val de Morteau qui comprend la création d'une passerelle sur le Doubs, est soumis à **autorisation environnementale « loi sur l'eau »**, au titre de la rubrique **3.1.1.0-1** de la nomenclature IOTA et à **déclaration « loi sur l'eau »**, en application des rubriques, **2.1.5.0-2, 3.1.2.0-2, 3.1.5.0-2 et 3.2.2.0-2** de la même nomenclature.
Cette nomenclature, annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, concerne les installations, ouvrages, travaux et activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R. 122-2 du code de l'environnement et n'a pas donné lieu à concertation préalable dans les formes prévues par le code de l'environnement .

Dans ce contexte, l'enquête publique qui s'est déroulé du **15 /05/2023 au 03/06/2023 à 12h,** s'inscrit dans les démarches préalables à l'obtention de :

## Information du public

Le public a été informé du déroulement de cette enquête par un avis d'enquête publique porté à la connaissance du public :
- Par voie d'affichage : en mairie de Morteau (siège de la CCVM) et de Montlebon ;
-Par voie de publications dans la presse, 15 jours avant l'enquête, réitérées dans les 8 premiers jours de l'enquête
-Dans le journal, « L'Est républicain » - les 21 avril 2023 et 15 mai 2023
-Dans le journal, « La terre de Chez nous » - les 21 avril 2023 et 19 mai 2023
Par voie de publication de l'avis d'enquête sur le site internet de la CCVM et sur le de la préfecture du Doubs.
-Par voie d'affichage sur le terrain

## Lieux ou le public pouvait consulter le dossier et déposer ses observations

Le public pouvait prendre connaissance du dossier d'enquête publique (version papier ou numérique), pendant toute la durée de l'enquête :
-sur le site internet de la préfecture du Doubs (dossier numérique), à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.f – (Rubrique - Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques)
-sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture du Doubs, (au niveau du hall d'entrée- point numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h 30)
-en mairie de Morteau (siège de la CCVM) : (dossier papier), aux heures d'ouverture de la mairie
-en mairie de Montlebon, (dossier papier), aux heures d'ouverture de la mairie.

Toute personne pouvait, par ailleurs, obtenir communication du dossier à ses frais en le demandant à la Préfecture du Doubs.

Le public pouvait faire part de ses observations et propositions :
-par voie postale, par voie électronique, ou par écrit sur les registres-papier mis à sa disposition.
-par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (dossier numérique et adresse mail)
-par voie postale, en mairie de Morteau, (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire – enquêteur,
-sur des registres papier, déposés en mairie de Morteau, (siège de la CCVM) et en mairie de Montlebon.

Le public avait enfin la possibilité de me rencontrer au cours de permanences assurées en mairie :
- de Morteau, (siège de la CCVM), le **23/05** de14h00 à 17h00 et le **03/06** de 9h00 à 12h00,
- de Montlebon, le **30/05** de 14h 00 à 17h00.

## Clôture de l'enquête

L'enquête a pris fin le **03 juin 2023 à 12 heures**
Les registres d'enquête papier, ont été clos par mes soins, à l'issue de cette enquête le Samedi 03 juin 2023.
La préfecture s'est chargée de la clôture du registre électronique.
Les observations du public étaient irrecevables à compter du 03/06 à 12 heures

Annexe 7.

**Communauté de communes du Val de Morteau**
**Projet de révision statutaire au 14/12/2022**
**Intégration compétence Convention France Services**

**Article 1 – Dénomination et composition :**

La Communauté de Communes du Val de Morteau est constituée des communes de Le Bélieu, Les Combes, Les Fins, Grand'Combe-Châteleu, Les Gras, Montlebon, Morteau et Villers-le-Lac.

**Article 2 – Siège de la communauté :**

Le siège de la Communauté de Communes du Val de Morteau est fixé à la mairie de Morteau.

**Article 3 – Durée :**

La Communauté de Communes du Val de Morteau est instituée pour une durée illimitée.

**Article 4 – Composition du Conseil de Communauté**

La Communauté de Communes du Val de Morteau est administrée par un Conseil Communautaire de 33 sièges répartis comme suit :

- Grand'Combe-Châteleu 2
- Le Bélieu : 1
- Les Combes : 2
- Les Fins : 5
- Les Gras : 2
- Montlebon : 3
- Morteau : 11
- Villers-le-Lac : 7

**Article 5 – Bureau :**

Le Bureau est composé :

- d'un Président,
- d'un ou de plusieurs vice-présidents.

Le nombre exact des membres du bureau est librement déterminé par le Conseil Communautaire.

**Article 6 – Compétences :**

La Communauté de Communes du Val de Morteau exerce de plein droit, aux lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

COMPÉTENCES SUPPLEMENTAIRES

**Protection et mise en valeur de l'environnement**

- Soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable d'intérêt communautaire
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et aux énergies renouvelables, par délégation partielle au SYDED

**Politique du logement et du cadre de vie**

- Programme Local de l'Habitat (P.L.H)
- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H)
- Aide au logement conventionné

**Politique de la ville**

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Soutien à l'insertion

**Création, aménagement et entretien de la voirie**

- Voirie d'intérêt communautaire

**Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

**Action sociale d'intérêt communautaire**

**Participation à une convention France Services et définition des services publics y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations**

**Gestion des eaux pluviales urbaines**

**Organisation de la mobilité au sens de l'article L.1231-1 du Code des transports - Autorité Organisatrice des Mobilités**

**Instruction des décisions en matière d'urbanisme**